INSTITUTION SAINT PAUL

FONDÉE EN 1901

Roanne, le 28/04/2021

« L'attention en tout, c'est ce qui nous sauve. »

CIRCULAIRE AUX PARENTS DES ÉLÈVES COLLÈGIENS

Objet : Continuité pédagogique du collège et réunions concernant le calendrier de fin d'année scolaire.

Madame, Monsieur,

Nous nous étions projetés par passion d'espérance vers une sortie de crise sanitaire progressive pour un retour à la normale dans le courant du mois de Mai. Cependant, nul n'est vraiment *Maître des Horloges* et encore moins de ce virus.

Permettez-moi d'avoir une pensée fraternelle pour les familles qui ont été touchées par le deuil ou la maladie. Je m'associe, au nom de la communauté éducative, à leur tristesse ou désarroi avec compassion. Je les invite à faire preuve de résilience pour surmonter ces différentes épreuves.

Face à ce contexte inédit, je vous prie de trouver les éléments de reprise des cours et quelques dates concernant la fin de l'année scolaire.

Continuité pédagogique et reprise des cours Lundi 3 Mai :

Les enseignants reprendront en présentiel pour la totalité des élèves de la 6ème à la 3ème. La configuration des locaux dans l'établissement et la répartition distanciée dans les salles sont en cohérence avec le protocole sanitaire en vigueur.

Les emplois du temps sont à l'identique de ceux communiqués en septembre.

Je tiens à préciser qu'une aération des locaux se fera heure par heure au quotidien ainsi que le matin et le soir pendant le nettoyage.

La plus grande vigilance sera apportée concernant le temps de restauration scolaire (aération permanente). À ce titre, les activités péri-éducatives pendant la pause méridienne ne seront pas maintenues, y compris l'UNSS jusqu'à nouvel avis.

En ce qui concerne l'EPS, seules les activités en extérieur sont autorisées. Les activités aquatiques dans les piscines sont suspendues.

INFORMATIONS :

Calendrier scolaire de fin d'année :

- Fiches de réinscription distribuées semaine du 3 au 7 Mai.
- **Conseils de classe 3ème trimestre :** Du 26 Mai au 8 Juin 2021.
- **Commissions d'appel :**
  - 6ème/5ème/4ème/3ème : Mardi 15 Juin ou Mercredi 16 Juin.
- **Stages d'observation en entreprise pour les classes de 3ème :** Du 10 au 12 Mai (ce stage est maintenu selon les directives ministérielles). En cas de refus de l'entreprise, les élèves seront accueillis au collège (cours normaux).
- **Oral du DNB :** Le 2 Juin 2021 (sous réserves de consignes ultérieures).
- **Brevet (DNB) :** Les 28 et 29 Juin 2021.

- **Évaluations PIX et Evalang en 3ème :** Celles-ci sont suspendues pour l'année scolaire 2020-2021 selon les directives ministérielles.

Nous devons nous adapter en permanence dans le cadre de la continuité pédagogique, aussi je vous suis reconnaissant d'être attentif à ces informations ainsi qu'à la lecture des notes importantes.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration et de la confiance accordée à l'Institution Saint Paul.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef d'Établissement Coordonnateur
Gilles CHABLE

NOTES IMPORTANTES :

- **Port du masque :** Le port du masque est toujours obligatoire et celui-ci est renforcé dans le cadre des activités sportives. Il est rendu obligatoire jusqu'à nouvel avis.
- **Autotest établissement du 2nd Degré :** Nous attendons de plus amples précisions et nous vous les communiquerons ultérieurement. Cela ne pourra se faire qu'avec l'autorisation parentale (une circulaire vous sera adressée).
- **Restauration :** Suite à la fin du confinement et de la réouverture de tous les commerces alimentaires et de restauration et face à l'afflux important de commandes, les fournisseurs ne peuvent garantir l'approvisionnement de tous les produits. De ce fait, les menus peuvent être modifiés à tout moment pendant le mois à venir. Nous vous remercions de votre compréhension.
- **Gestion en cas de contamination :** **En raison du déploiement du test RT-PCR, il est désormais recommandé de tester tous les enfants quel que soit leur âge, lorsqu'ils sont symptomatiques, contacts à risques.**
  Il est à noter que dans tous les établissements, la survenue d'un cas confirmé déclaré parmi les élèves d'une classe conduit à la fermeture de celle-ci pour une durée de 7 jours.
  Les élèves ne pourront reprendre les cours en présentiel que s'ils remplissent les conditions attendues pour les contacts à risques (test immédiat, absence de symptômes évocateurs de la Covid 19 et test négatif à J + 7). À l'issue de la période de fermeture, les responsables légaux des élèves devront attester sur l'honneur de la réalisation d'un test par l'élève et du résultat négatif de celui-ci. En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire sera maintenue jusqu'à la production de cette attestation ou à défaut, pour une durée maximale de 14 jours (selon les directives ministérielles).